



Séance du vendredi 20 juin 2025

Membres en exercice :
13

Date de la convocation : 16 juin 2025

Présents : 11
Présents non votants : 0
Pour : 13
Abstentions : 0
Contre : 0
Représentés : 2

vingt juin deux mille vingt-cinq à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Charles FAYON

Votants : 13
Date d'affichage de la convocation : 16/06/2025
Date d'affichage de la délibération : 24/06/2025

Présents : Jean-Charles FAYON, Loïc POUDEROUX, Anne-Sophie BONNET, Patrick BRUGOUX, Sonia CHAUME, Julien COUTY, Florence BOISAN, Fabien MEYNIEL, Marie-Thérèse MORAND, Jean-Roch PIOCH, Chantal SOULIER

Représentés : Yannick BOULET représenté par Loïc POUDEROUX, Patrice CRISPOUL représenté par Jean-Charles FAYON

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Florence BOISAN

Objet: Délibération de la décision modificative n°2 - TALIZAT 2025 - DE_2025_035

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

| Fonctionnement | | Recettes | Dépenses |
|-----------------------------|--|----------|----------|
| 011 - 60628 | Autres fournitures non stockées | 0 | -1 330 |
| 011 - 6184 | Versements à des organismes de formation | 0 | 1 330 |
| TOTAL FONCTIONNEMENT | | 0 | 0 |
| Investissement | | Recettes | Dépenses |
| 2313 - 13 | Constructions | 0 | -1 000 |
| 21314 - 12 | Bâtiments culturels et sportifs | 0 | 1 000 |
| TOTAL INVESTISSEMENT | | 0 | 0 |
| TOTAL | | 0 | 0 |

Pour extrait conforme,
La secrétaire,

Le Maire, Jean-Charles FAYON

Date de transmission de l'acte: 24/06/2025
Date de réception de l'AR: 24/06/2025
015-211502315-DE_2025_035-DE
A G E D I



Séance du vendredi 20 juin 2025

Membres en exercice :
13

Date de la convocation : 16 juin 2025

Présents : 11
Présents non votants : 0
Pour : 13
Abstentions : 0
Contre : 0
Représentés : 2

vingt juin deux mille vingt-cinq à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Charles FAYON

Votants: 13
Date d'affichage de la convocation : 16/06/2025
Date d'affichage de la délibération : 24/06/2025

Présents : Jean-Charles FAYON, Loïc POUDEROUX, Anne-Sophie BONNET, Patrick BRUGOUX, Sonia CHAUME, Julien COUTY, Florence BOISAN, Fabien MEYNIEL, Marie-Thérèse MORAND, Jean-Roch PIOCH, Chantal SOULIER

Représentés : Yannick BOULET représenté par Loïc POUDEROUX, Patrice CRISPOUL représenté par Jean-Charles FAYON

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Florence BOISAN

Objet: Délibération de la décision modificative n°3 - TALIZAT 2025 DETR - DE_2025_036

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

| Investissement | | Recettes | Dépenses |
|-----------------------------|--|---------------|---------------|
| 2315 - 21 | Install., matériel et outill. technique | 0 | 44 495 |
| 13461 - 21 | Dot. équip.territoires ruraux non transf | 44 495 | 0 |
| TOTAL INVESTISSEMENT | | 44 495 | 44 495 |

Pour extrait conforme,
La secrétaire,
Florence BOISAN

Le Maire,
Jean-Charles FAYON

Date de transmission de l'acte: 24/06/2025
Date de reception de l'AR: 24/06/2025
015-211502315-DE_2025_036-DE
A G E D I



Séance du vendredi 20 juin 2025

Membres en exercice :

13

Présents : 11

Présents non votants : 0

Pour : 13

Abstentions : 0

Contre : 0

Représentés: 2

Votants: 13

Date d'affichage de la

convocation :

16/06/2025

Date d'affichage de la

délibération : 20/06/2025

Date de la convocation : 16 juin 2025

vingt juin deux mille vingt-cinq à 20 heures 30, l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de
Jean-Charles FAYON

Présents : Jean-Charles FAYON, Loïc POUDEROUX, Anne-Sophie
BONNET, Patrick BRUGOUX, Sonia CHAUME, Julien COUTY,
Florence BOISAN, Fabien MEYNIEL, Marie-Thérèse MORAND,
Jean-Roch PIOCH, Chantal SOULIER

Représentés: Yannick BOULET représenté par Loïc
POUDEROUX, Patrice CRISPOUL représenté par Jean-Charles
FAYON

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance : Florence BOISAN

**Objet: Délibération de la décision modificative n°1 - LOTISSEMENT ERNEST MASSEBEUF
2025 -
DE_2025_037**

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

| Fonctionnement | | Recettes | Dépenses |
|---------------------------------|---------------------------------------|--------------|--------------|
| 011 - 605 | Achats de matériel, équip. et travaux | 0 | 4 310 |
| 7015 | Ventes de terrains aménagés | 4 310 | 0 |
| TOTAL FONCTIONNEMENT | | 4 310 | 4 310 |
| TOTAL | | 4 310 | 4 310 |

Pour extrait conforme,
La Secrétaire,
Florence BOISAN

Le Maire,
Jean-Charles FAYON

Date de transmission de l'acte: 24/06/2025

Date de réception de l'AR: 24/06/2025

015-211502315-DE_2025_037-DE

A G E D I



Séance du vendredi 20 juin 2025

Membres en exercice :
13

Date de la convocation : 16 juin 2025

Présents : 11
Présents non votants : 0
Pour : 13
Abstentions : 0
Contre : 0
Représentés : 2

vingt juin deux mille vingt-cinq à 20 heures 30, l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de
Jean-Charles FAYON

Votants: 13
Date d'affichage de la
convocation :
16/06/2025
Date d'affichage de la
délibération : 24/06/2025

Présents : Jean-Charles FAYON, Loïc POUDEROUX, Anne-Sophie
BONNET, Patrick BRUGOUX, Sonia CHAUME, Julien COUTY,
Florence BOISAN, Fabien MEYNIEL, Marie-Thérèse MORAND,
Jean-Roch PIOCH, Chantal SOULIER

Représentés: Yannick BOULET représenté par Loïc
POUDEROUX, Patrice CRISPOUL représenté par Jean-Charles
FAYON

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance : Florence BOISAN

**Objet: Délibération de la décision modificative n°2 - SERVICE EAU DE TALIZAT 2025 -
DE_2025_038**

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

| Investissement | | Recettes | Dépenses |
|-----------------------------|-------------------|----------|----------|
| 1318 - 21 | des tiers | 83 875 | 0 |
| 1641 - 21 | Emprunts en euros | -83 875 | 0 |
| TOTAL INVESTISSEMENT | | 0 | 0 |
| TOTAL | | 0 | 0 |

Pour extrait conforme,
La Secrétaire,
Florence BOISAN

Le Maire,
Jean-Charles FAYON



Date de transmission de l'acte: 24/06/2025
Date de reception de l'AR: 24/06/2025
015-211502315-DE_2025_038-DE
A G E D I



Séance du vendredi 20 juin 2025

Membres en exercice :
13

Date de la convocation : 16 juin 2025

Présents : 11
Présents non votants : 0
Pour : 13
Abstentions : 0
Contre : 0
Représentés : 2

vingt juin deux mille vingt-cinq à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Charles FAYON

Votants : 13
Date d'affichage de la convocation :
16/06/2025
Date d'affichage de la délibération : 25/06/2025

Présents : Jean-Charles FAYON, Loïc POUDEROUX, Anne-Sophie BONNET, Patrick BRUGOUX, Sonia CHAUME, Julien COUTY, Florence BOISAN, Fabien MEYNIEL, Marie-Thérèse MORAND, Jean-Roch PIOCH, Chantal SOULIER

Représentés : Yannick BOULET représenté par Loïc POUDEROUX, Patrice CRISPOUL représenté par Jean-Charles FAYON

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Florence BOISAN

Objet: Délibération modificative relative à la reprise de concessions en état d'abandon - DE_2025_039

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2223-4 et suivants relatifs aux reprises des concessions funéraires en état d'abandon,

Vu la délibération n°DE_2024_060 en date du 6 septembre 2024 portant sur la reprise de concessions perpétuelles en état d'abandon dans le cimetière communal,

Considérant qu'une concession n°381, au nom de CHAPUS Alexis bien que constatée en état d'abandon après la procédure légale, a été omise dans ladite délibération,

Considérant qu'il convient de régulariser cette omission afin de permettre la poursuite de la procédure de reprise,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

Article 1 – La délibération n° DE_2024_060 en date du 6 septembre 2024, est modifiée afin d'y inclure la concession suivante :

- **Concession n° 381** au nom de CHAPUS Alexis constatée en état d'abandon par procès-verbal établi le 05/08/2024, conformément à la procédure prévue par les articles L.2223-17 et suivants du CGCT.

Article 2 – La procédure de reprise de cette concession pourra se poursuivre conformément aux dispositions légales en vigueur, notamment l'affichage.

Article 3 – La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité de la préfecture et affichée conformément aux règles en vigueur.

Pour extrait conforme,
La Secrétaire, Florence BOISAN

Le Maire, Jean-Charles FAYON



Date de transmission de l'acte: 25/06/2025
Date de réception de l'AR: 25/06/2025
015-211502315-DE_2025_039-DE
A G E D I



Séance du vendredi 20 juin 2025

Membres en exercice :
13

Présents : 11
Présents non votants : 0
Pour : 13
Abstentions : 0
Contre : 0
Représentés : 2

Votants : 13
Date d'affichage de la
convocation :
16/06/2025
Date d'affichage de la
délibération : 25/06/2025

Date de la convocation : 16 juin 2025

*vingt juin deux mille vingt-cinq à 20 heures 30, l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de
Jean-Charles FAYON*

Présents : Jean-Charles FAYON, Loïc POUDEROUX, Anne-Sophie
BONNET, Patrick BRUGOUX, Sonia CHAUME, Julien COUTY,
Florence BOISAN, Fabien MEYNIEL, Marie-Thérèse MORAND,
Jean-Roch PIOCH, Chantal SOULIER

Représentés : Yannick BOULET représenté par Loïc
POUDEROUX, Patrice CRISPOUL représenté par Jean-Charles
FAYON

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Florence BOISAN

**Objet: TARIF CESSION DU CAVEAU 333 NOUVEAU CIMETIERE -
DE_2025_040**

Suite à la reprise de concessions en étant d'abandon par la commune de Talizat et à l'intervention des Pompes Funèbres Hébrard, il y a 1 emplacement avec caveau de disponible à ce jour.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de fixer les tarifs de ce caveau perpétuel.

Le Conseil Municipal vote à 8 voix pour 4 500 € et 5 voix pour 5 000 €,

Le Conseil Municipal adopte le prix de vente de ce caveau (333) à 4 500 €.

La secrétaire,

Florence BOISAN

Pour extrait conforme, le Maire,

Jean-Charles FAYON

Date de transmission de l'acte: 25/06/2025

Date de reception de l'AR: 25/06/2025

015-211502315-DE_2025_040-DE

A G E D I



Séance du vendredi 20 juin 2025

Membres en exercice :
13

Présents : 11
Présents non votants : 0
Pour : 13
Abstentions : 0
Contre : 0
Représentés : 2

Votants : 13
Date d'affichage de la
convocation :
16/06/2025
Date d'affichage de la
délibération : 27/06/2025

Date de la convocation : 16 juin 2025

vingt juin deux mille vingt-cinq à 20 heures 30, l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de
Jean-Charles FAYON

Présents : Jean-Charles FAYON, Loïc POUDEROUX, Anne-Sophie
BONNET, Patrick BRUGOUX, Sonia CHAUME, Julien COUTY,
Florence BOISAN, Fabien MEYNIEL, Marie-Thérèse MORAND,
Jean-Roch PIOCH, Chantal SOULIER

Représentés : Yannick BOULET représenté par Loïc
POUDEROUX, Patrice CRISPOUL représenté par Jean-Charles
FAYON

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Florence BOISAN

Objet: Aménagement et réfection des réseaux du village de Frugères - DE_2025_041

Le Conseil municipal de TALIZAT réuni sous la présidence de Mr FAYON Jean-Charles, Maire
Vu le Code de la commande publique,

Vu la consultation lancée en date du 04/11/2024, selon la procédure adaptée,

Vu l'analyse des offres effectuée par la commission d'appel d'offres en date du 25/11/2024,

Considérant que l'offre de l'entreprise SAS MARQUET La Florizane 15100 SAINT-FLOUR a été classée
première selon les critères de jugement des offres prévus dans le règlement de la consultation,

Après en avoir délibéré, le Conseil :

Décide :

- Le marché intitulé Aménagement et réfection des réseaux du village de frugères , portant sur les
travaux d'aménagement, est attribué à l'entreprise SAS MARQUET La Florizane 15100 SAINT-FLOUR
pour un montant de 434 521.70 € HT soit 521 426.04 € TTC.
- Le coût de ces travaux et des frais d'études sera imputé sur 2 budgets différents :
- budget Eau 222 955.97 € HT de travaux et 18 600 € de frais d'études
- budget Commune 211 565 .73 € HT de travaux et 11 300 € de frais d'études
- Le Maire est autorisé à signer le marché correspondant avec l'entreprise susmentionnée.
- La présente délibération sera transmise au représentant de l'État et affichée conformément à la
réglementation en vigueur.

La Secrétaire, Florence BOISAN

Pour extrait conforme,
Le Maire Jean-Charles FAYON

Date de transmission de l'acte: 27/06/2025
Date de réception de l'AR: 27/06/2025
015-211502315-DE_2025_041-DE
A G E D I



Séance du vendredi 20 juin 2025

Membres en exercice :
13

Présents : 11
Présents non votants : 0
Pour : 13
Abstentions : 0
Contre : 0
Représentés : 2

Votants : 13
Date d'affichage de la
convocation :
16/06/2025
Date d'affichage de la
délibération : 25/06/2025

Date de la convocation : 16 juin 2025

vingt juin deux mille vingt-cinq à 20 heures 30, l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de
Jean-Charles FAYON

Présents : Jean-Charles FAYON, Loïc POUDEROUX, Anne-Sophie
BONNET, Patrick BRUGOUX, Sonia CHAUME, Julien COUTY,
Florence BOISAN, Fabien MEYNIEL, Marie-Thérèse MORAND,
Jean-Roch PIOCH, Chantal SOULIER

Représentés : Yannick BOULET représenté par Loïc
POUDEROUX, Patrice CRISPOUL représenté par Jean-Charles
FAYON

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Florence BOISAN

Objet: Enfouissement du réseau téléphonique à Frugères - DE_2025_042

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux visés en objet peuvent être réalisés par le Syndicat départemental d'Energies du Cantal. Le montant total HT de l'opération s'élève à 11 320.00 €.

En application de la délibération du comité syndical en date du 03 décembre 2020, avec effet au 1er janvier 2021, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours égal à 50 % du montant HT de l'opération, soit :

- 1 versement de 2 830.00 € à la commande des travaux,
- 2ème versement au décompte des travaux.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution, en application des règles du Syndicat.

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- 1) de donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
- 2) d'autoriser Monsieur le Maire à verser le fonds de concours,
- 3) de procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux.

La Secrétaire,
Florence BOISAN

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Charles FAYON



Séance du vendredi 20 juin 2025

Membres en exercice :

13

Présents : 11

Présents non votants : 0

Pour : 13

Abstentions : 0

Contre : 0

Représentés : 2

Votants : 13

Date d'affichage de la

convocation :

16/06/2025

Date d'affichage de la

délibération : 25/06/2025

Date de la convocation : 16 juin 2025

vingt juin deux mille vingt-cinq à 20 heures 30, l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de
Jean-Charles FAYON

Présents : Jean-Charles FAYON, Loïc POUDEROUX, Anne-Sophie
BONNET, Patrick BRUGOUX, Sonia CHAUME, Julien COUTY,
Florence BOISAN, Fabien MEYNIEL, Marie-Thérèse MORAND,
Jean-Roch PIOCH, Chantal SOULIER

Représentés : Yannick BOULET représenté par Loïc
POUDEROUX, Patrice CRISPOUL représenté par Jean-Charles
FAYON

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Florence BOISAN

Objet: EP suite Aménagement à Frugères - DE_2025_043

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux visés en objet peuvent être réalisés par le Syndicat départemental d'Energies du Cantal. Le montant total HT de l'opération s'élève à 23 200.00 €.

En application de la délibération du comité syndical en date du 07 décembre 2009, avec effet au 1er janvier 2021, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours égal à 50 % du montant HT de l'opération, soit :

- 1 versement de 5 80.00 € à la commande des travaux,
- 2ème versement au décompte des travaux.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution, en application des règles du Syndicat.

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- 1) de donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
- 2) d'autoriser Monsieur le Maire à verser le fonds de concours,
- 3) de procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux.

La Secrétaire,
Florence BOISAN

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Charles FAYON

Talizat

Date de transmission de l'acte: 25/06/2025

Date de réception de l'AR: 25/06/2025

015-211502315-DE_2025_043-DE

A G E D I



Séance du vendredi 20 juin 2025

Membres en exercice :

13

Présents : 11

Présents non votants : 0

Pour : 13

Abstentions : 0

Contre : 0

Représentés : 2

Votants : 13

Date d'affichage de la

convocation :

16/06/2025

Date d'affichage de la

délibération : 01/07/2025

Date de la convocation : 16 juin 2025

vingt juin deux mille vingt-cinq à 20 heures 30, l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de
Jean-Charles FAYON

Présents : Jean-Charles FAYON, Loïc POUDEROUX, Anne-Sophie
BONNET, Patrick BRUGOUX, Sonia CHAUME, Julien COUTY,
Florence BOISAN, Fabien MEYNIEL, Marie-Thérèse MORAND,
Jean-Roch PIOCH, Chantal SOULIER

Représentés : Yannick BOULET représenté par Loïc
POUDEROUX, Patrice CRISPOUL représenté par Jean-Charles
FAYON

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Florence BOISAN

Objet: Réhabilitation et transformation de l'ancien presbytère en micro crèche, salle d'activité et logement : choix des entreprises bis - DE_2025_044

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L-2122-4°, L-2131- 1 et 2 ;

Vu le code des marchés publics et plus particulièrement les articles 26-2 et 28 relatifs aux procédures de MAPA ;

Considérant qu'il y a lieu d'exécuter la prestation ci-dessous dont les crédits sont inscrits au budget communal, section investissement ;

Considérant qu'une procédure de consultation pour le lot 10 Chapes Carrelage Faïences a été lancée selon la procédure adaptée, des avis d'appel publics à la concurrence ont été publiés le 24 avril 2025,

Considérant l'ouverture des plis le 26 mai 2025,

Considérant que plusieurs opérateurs économiques ont remis des offres recevables dans le délai imparti ;

Considérant les négociations lancées pour le lot 6 Menuiserie extérieure, le lot 11 Électricité CFO CFA et le lot 12 CVC

Considérant qu'une analyse de l'offre, selon les critères fixés dans le DCE, a été établie par le Maître d'oeuvre Ar Ter Architectures en concertation avec la Commission MAPA qui l'a approuvée ;

Le Conseil municipal a pris connaissance des résultats établis au terme de cette analyse puis après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

* ATTRIBUE le marché aux entreprises suivantes :

- **Lot n°6 Menuiserie extérieure** : Entreprise AUVERGNE OUVERTURE Rue Baptiste Rozières, 15100 Saint-Flour Montant du marché 37 535.00 € HT
- **Lot n°10 Chapes Carrelage Faïences** : Entreprise EURL Chapes d'Olt Parc artisanal, 4 rue du Tumulus, 12130 Pierrefiche Montant du marché 12 431.10 € HT

Date de transmission de l'acte: 01/07/2025

Date de reception de l'AR: 01/07/2025

015-211502315-DE_2025_044-DE

A G E D I

- **Lot n°11 Electricité CFO CFA** : Entreprise SARL CHARBONNEL 7 lotissement les Planets Lavastrie, 15260 Neuvéglise sur Truyère Montant du marché 64 947.00 € HT
- **Lot n°12 CVC** : Entreprise SARL VILLARET 48 rue du faubourg Notre Dame, 15300 Murat Montant du marché 94 605.67 € HT

* AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés des travaux relatifs à ces dossiers,

* IMPUTE ces dépenses sur le compte 2313 du budget communal.

La secrétaire, Florence BOISAN

Pour extrait conforme,
Le Maire, Jean-Charles FAYON



Date de transmission de l'acte: 01/07/2025
Date de reception de l'AR: 01/07/2025
015-211502315-DE_2025_044-DE
A G E D I



Séance du vendredi 20 juin 2025

Membres en exercice :
13

Présents : 11
Présents non votants : 0
Pour : 13
Abstentions : 0
Contre : 0
Représentés : 2

Votants : 13
Date d'affichage de la
convocation :
16/06/2025
Date d'affichage de la
délibération : 15/07/2025

Date de la convocation : 16 juin 2025

*vingt juin deux mille vingt-cinq à 20 heures 30, l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de
Jean-Charles FAYON*

Présents : Jean-Charles FAYON, Loïc POUDEROUX, Anne-Sophie BONNET, Patrick BRUGOUX, Sonia CHAUME, Julien COUTY, Florence BOISAN, Fabien MEYNIEL, Marie-Thérèse MORAND, Jean-Roch PIOCH, Chantal SOULIER

Représentés : Yannick BOULET représenté par Loïc POUDEROUX, Patrice CRISPOUL représenté par Jean-Charles FAYON

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Florence BOISAN

Objet: FONDS DE CONCOURS SAINT FLOUR COMMUNAUTE - PETIT PATRIMOINE - DE_2025_045

Monsieur le maire expose que Saint-Flour Communauté soutient les investissements communaux de restauration, conservation et valorisation du petit patrimoine non protégé et présentant un intérêt patrimonial et architectural. Dans le cadre de l'aménagement du village de Frugères, il est prévu une réhabilitation du petit patrimoine (four, fontaines, mur en pierre...).

Monsieur le Maire propose donc de déposer une demande de fonds de concours Petit Patrimoine auprès de Saint-Flour Communauté.

Le montant total de cette opération s'élève à 56 377.09 € HT.

Le plan de financement du projet de rénovation serait le suivant :

- DETR 11 275 €
- Fonds Cantal solidaire 1400 €
- Fonds de concours 20 000 €
- Autofinancement 23 702.09 €

Après délibération, le Conseil Municipal décide de solliciter Saint-Flour Communauté au titre du Fonds de concours-Rénovation de petit patrimoine pour un montant de 20 000 €.

La secrétaire,
Florence BOISAN

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Charles FAYON

Talizat

Date de transmission de l'acte: 16/07/2025
Date de reception de l'AR: 16/07/2025
015-211502315-DE_2025_045-DE
A G E D I



Séance du vendredi 20 juin 2025

Membres en exercice :
13

Date de la convocation : 16 juin 2025

Présents : 11

Présents non votants : 0

Pour : 13

Abstentions : 0

Contre : 0

Représentés: 2

Votants: 13

Date d'affichage de la
convocation :
16/06/2025

Date d'affichage de la
délibération : 07/07/2025

vingt juin deux mille vingt-cinq à 20 heures 30, l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de
Jean-Charles FAYON

Présents : Jean-Charles FAYON, Loïc POUDEROUX, Anne-Sophie
BONNET, Patrick BRUGOUX, Sonia CHAUME, Julien COUTY,
Florence BOISAN, Fabien MEYNIEL, Marie-Thérèse MORAND,
Jean-Roch PIOCH, Chantal SOULIER

Représentés: Yannick BOULET représenté par Loïc
POUDEROUX, Patrice CRISPOUL représenté par Jean-Charles
FAYON

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance : Florence BOISAN

**Objet: Délibération de vente du lot n°17 Lotissement Ernest Massebeuf -
DE_2025_046**

Par délibération en date du 21/10/2022, le Conseil Municipal a fixé le prix des terrains du Lotissement Ernest Massebeuf à 30€ le m².

Monsieur le Maire expose qu'il a reçu une demande d'acquisition pour le lot n° 17 par Mr et Mme CHARBONNEL Julien et Océane, parcelle ZF 465 d'une surface de 932m² soit 27 960 € TTC.

Le conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

- FIXE le prix du lot 17 à 27 960 €,
- RAPPELLE que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,
La secrétaire,
Florence BOISAN

Le Maire,
Jean-Charles FAYON

Talizat

Date de transmission de l'acte: 07/07/2025
Date de reception de l'AR: 07/07/2025
015-211502315-DE_2025_046-DE
A G E D I



Séance du vendredi 20 juin 2025

Membres en exercice :

13

Présents : 11

Présents non votants : 0

Pour : 13

Abstentions : 0

Contre : 0

Représentés: 2

Votants: 13

Date d'affichage de la
convocation :

16/06/2025

Date d'affichage de la

délibération : 08/07/2025

Date de la convocation : 16 juin 2025

*vingt juin deux mille vingt-cinq à 20 heures 30, l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de
Jean-Charles FAYON*

Présents : Jean-Charles FAYON, Loïc POUDEROUX, Anne-Sophie BONNET, Patrick BRUGOUX, Sonia CHAUME, Julien COUTY, Florence BOISAN, Fabien MEYNIEL, Marie-Thérèse MORAND, Jean-Roch PIOCH, Chantal SOULIER

Représentés: Yannick BOULET représenté par Loïc POUDEROUX, Patrice CRISPOUL représenté par Jean-Charles FAYON

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance : Florence BOISAN

**Objet: CANTAL TOUR PEDESTRE 2025 -
DE_2025_047**

Monsieur le Maire expose que l'association "Tour du Cantal Pédestre" dont le siège est situé à la Mairie de Parlan 152390 PARLAN a contacté la Mairie de Talizat pour pouvoir organiser un événement culturel destiné à découvrir notre commune : une randonnée pédestre et la réalisation d'un film documentaire.

L'association demande un soutien financier de 250 € pour la réalisation de l'évènement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de verser à l'association 250 €

- que cette contribution sera imputée sur le budget communal article 65748

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

La secrétaire, Florence BOISAN

Pour extrait conforme,
Le Maire, Jean-Charles FAYON

Date de transmission de l'acte: 08/07/2025

Date de réception de l'AR: 08/07/2025

015-211502315-DE_2025_047-DE

A G E D I



Séance du vendredi 20 juin 2025

Membres en exercice :

13

Présents : 11

Présents non votants : 0

Pour : 13

Abstentions : 0

Contre : 0

Représentés : 2

Votants : 13

Date d'affichage de la

convocation :

16/06/2025

Date d'affichage de la

délibération : 20/06/2025

Date de la convocation : 16 juin 2025

*vingt juin deux mille vingt-cinq à 20 heures 30, l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de
Jean-Charles FAYON*

Présents : Jean-Charles FAYON, Loïc POUDEROUX, Anne-Sophie BONNET, Patrick BRUGOUX, Sonia CHAUME, Julien COUTY, Florence BOISAN, Fabien MEYNIEL, Marie-Thérèse MORAND, Jean-Roch PIOCH, Chantal SOULIER

Représentés : Yannick BOULET représenté par Loïc POUDEROUX, Patrice CRISPOUL représenté par Jean-Charles FAYON

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Florence BOISAN

**Objet: Recensement de la population 2026 -
DE_2025_048**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le recensement de la commune de Talizat aura lieu :

- du jeudi 15 janvier au samedi 14 février 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de nommer Madame Séverine ROZIERE Coordinateur communal.

La secrétaire,
Florence BOISAN

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Charles FAYON.

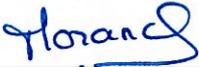
Date de transmission de l'acte: 08/07/2025

Date de reception de l'AR: 08/07/2025

015-211502315-DE_2025_048-DE

A G E D I

TALIZAT - Commune
LISTE DE PRESENCE
Séance du 20 juin 2025

| NOM | FONCTION | SIGNATURE |
|----------------------|------------------------|---|
| FAYON Jean-Charles | Maire |  |
| POUDEROUX Loïc | Adjoint au Maire |  |
| BONNET Anne-Sophie | Adjointe au Maire |  |
| BRUGOUX Patrick | Adjoint au Maire |  |
| BOULET Yannick | Adjoint au Maire | Absent (représenté par Loïc Poudroux) |
| CHAUME Sonia | Conseillère municipale |  |
| COUTY Julien | Conseiller municipal |  |
| CRISPOUL Patrice | Conseiller municipal | Absent (représenté par Jean-Charles Fayon) |
| BOISAN Florence | Conseillère municipale |  |
| MEYNIEL Fabien | Conseiller municipal |  |
| MORAND Marie-Thérèse | Conseillère municipale |  |
| PIOCH Jean-Roch | Conseiller municipal |  |
| SOULIER Chantal | Conseillère municipale |  |

Elu secrétaire de séance : Florence BOISAN